LIGUE DE FOOTBALL DES HAUTS DE FRANCE



HORS-JEV

> Position de hors-jeu

Être en position de hors-jeu n'est pas une infraction. Un joueur est en position de hors-jeu si :

- N'importe quelle partie de la tête, du tronc ou des jambes se trouve dans la moitié de terrain adverse (ligne médiane non comprise) et
- N'importe quelle partie de la tête, du tronc ou des jambes se trouve plus près de la ligne de but adverse qu'à la fois le ballon et l'avant-dernier adversaire.

Les mains et bras de tous les joueurs, y compris les gardiens de but, ne sont pas pris en compte.

Un joueur n'est pas en position de hors-jeu s'il se trouve à la même hauteur que :

- · L'avant-dernier adversaire : ou
- Des deux derniers adversaires

> Infraction de hors-jeu

Un joueur en position de hors-jeu au moment où le ballon est joué ou touché par un coéquipier doit être sanctionné uniquement lorsqu'il commence à prendre une part active au jeu :

- en intervenant dans le jeu, car il joue ou touche le ballon passé ou touché par un coéquipier ; ou en interférant avec un adversaire, car
- il empêche un adversaire de jouer ou d'être en position de jouer le ballon en entravant clairement sa vision du jeu ; ou



- il lui dispute le ballon ; ou
- il tente clairement de jouer un ballon qui se trouve à proximité alors que cette action influence la réaction d'un adversaire; ou
- il effectue une action évidente qui influence clairement la capacité d'un adversaire à jouer le ballon.

Ou - en tirant un avantage, car il joue le ballon ou interfère avec un adversaire après que le ballon a

- rebondi ou été dévié par un poteau, la barre transversale ou un adversaire ;
- a fait l'objet d'un sauvetage délibéré par un adversaire.

Un joueur en position de hors-jeu qui reçoit un ballon joué délibérément par un adversaire (à l'exclusion d'un ballon repoussé par un adversaire) n'est pas considéré comme tirant un quelconque avantage de sa position.

"Effectuer un sauvetage" consiste à intercepter ou tenter d'intercepter le ballon qui se dirige vers le but avec n'importe quelle partie du corps à l'exception des mains ou des bras.

Pas d'infraction

Il n'y a pas d'infraction de hors-jeu quand un joueur reçoit le ballon directement :

• Sur un coup de pied de but • Sur une rentrée de touche • Sur un corner.

Sanction

Pour toute infraction à la Loi, l'arbitre accorde un coup franc indirect à l'endroit où la faute a été commise (S.R.P. Loi 13).

Question 1

Pendant l'action de jeu, dans quels cas un joueur n'est-il pas jugé hors-jeu ?

- S'il se trouve dans sa propre moitié de terrain.
- S'il a au moins deux adversaires sur la même ligne que lui, par rapport à leur propre ligne de but.
- S'il n'est pas plus avancé que le ballon au moment où celui-ci est joué.
- S'il ne se trouve simplement qu'en position de hors-jeu.

Question 2

Un joueur enfreint-il la Loi si, se jugeant en position de horsjeu, il se place en dehors du champ de jeu pour montrer clairement qu'il ne participe pas au jeu ?

Non, mais si l'arbitre estime qu'un tel mouvement a un but tactique ou bien constitue une feinte et que le joueur reprend aussitôt part au jeu, l'arbitre doit siffler le hors-jeu. Le joueur sera averti pour comportement antisportif.

Question 3

Un joueur est en position de hors-jeu. Durant la trajectoire du ballon qui va vers lui, un défenseur B arrête le ballon de la main. Décisions ?

Arrêt du jeu. Avertissement au défenseur pour comportement antisportif. Coup franc direct ou penalty contre l'équipe A.

Question 4

Un attaquant effectue un centre proche de la ligne de but. Il est emporté par son élan derrière cette ligne, en même temps qu'un défenseur avec qui il était au duel. Ces deux joueurs momentanément hors du terrain font-ils partie du jeu ?

Ils font partie du jeu jusqu'au moment où l'équipe qui défend a joué le ballon en direction de la ligne médiane et que celui-ci a quitté la surface de réparation. A partir de là, si l'attaquant revient dans le terrain et reçoit le ballon d'un partenaire, il sera hors-jeu. Si le défenseur, seul, décide de rentrer, il couvre alors sa défense pour toute situation de hors-jeu.

Signalisations de l'arbitre assistant

En cas de hors-jeu, l'arbitre assistant doit tout d'abord lever le drapeau (de la main droite afin d'avoir un meilleur champ de vision) et si l'arbitre interrompt le jeu, l'arbitre assistant doit utiliser le drapeau pour indiquer à quel endroit du terrain l'infraction a été commise. Si l'arbitre ne voit pas immédiatement le drapeau, l'arbitre assistant devra maintenir son signal jusqu'à ce que l'arbitre en prenne acte ou que le ballon soit clairement contrôlé par l'équipe en défense.









28